

Monsieur et Madame Tscheiller
29, Grande Rue
52500 Pressigny.

Pressigny le 5 mai 2019

à

Monsieur MARTINS
Commissaire Enquêteur
Mairie de TORNAY

Monsieur,

Nous avons parcouru avec attention le dossier et nous voulons vous faire part de quelques remarques.

Tout d'abord concernant le paysage, Pressigny est déjà entouré par 3 parcs éoliens : Haut-Vannier, les Hauts de la Rigotte et La Roche Morey. Ces 3 parcs impactent déjà 3 sorties de Pressigny : en direction de la Quarte (3 parcs visibles) Broncourt (2 parcs visibles), Charmes St Valbert (3 parcs visibles). Le mât de mesure 110m de haut (placé sur la roche de Belmont au niveau des éoliennes) est parfaitement visible (surtout de nuit) en entrée de Pressigny depuis la route de la Quarte, en sortie et entrée de Pressigny en direction de Broncourt (haut du cimetière) en sortie et entrée de Pressigny route de Savigny (entre Pressigny et le bois). Opale dit que depuis la route de la Quarte on ne verra que 2 éoliennes de Tornay, comment peut-on voir le mât de mesure et pas les éoliennes de Belmont qui feront 182 m de haut (70m de plus que le mât!!!), Le village de Pressigny va être totalement encerclé par 4 parcs situés à moins de 10 km. Cette saturation va porter atteinte au cadre de vie des habitants. Entrées et sorties du village seront bloqués par les éoliennes. Au risque de nous répéter nous insistons, si l'on voit le mât de mesure, on verra les éoliennes.

Le parc Haut-Vannier vient de faire l'objet d'une enquête complémentaire. Le montage financier des parcs Haut-Vannier et Sud-Vannier est strictement le même et nous avons bien compris dans l'enquête complémentaire que les éoliennes seraient fournies par ENVISION, financeur du parc.

Il est alors surprenant que dans l'étude d'impact (p.32), dans les noms des éoliennes envisagées, n'apparaissent pas ENVISION, qui sera le financeur du parc (dossier administratif page 100, annexe 7 : lettre d'engagement de la société Envision Energie) alors que dans le *dossier* administratif page 15, il est écrit : « ***Pour le choix des aérogénérateurs, le Maître d'ouvrage pourra tout d'abord s'appuyer sur la propre expertise technique de groupe Envision Energy International, qui est l'une des plus abouties au monde, compte tenu du rang tenu par le groupe au niveau mondial en sa qualité de fabricant d'éoliennes.*** » Et Un peu plus loin Opale fait la promotion des éoliennes Envision .

Les caractéristiques des éoliennes fabriquées par Envision sont connues, alors **pourquoi tout au long des documents mis à disposition du public dans le choix des éoliennes proposées, ne trouve-t-on jamais mention des éoliennes Envision ?**

Le gabarit d'éolienne proposé pour l'étude du bruit est certes situé au dessus de la courbe des éoliennes Siemens, Général Electric, Nordex, Enercon,,,,, mais pourquoi n'y a t-il pas dans les courbes les éoliennes Envision ?

Que signifie cet oubli ? Y a t-il un lien entre les caractéristiques des éoliennes Envision et le bruit ?

Concernant la **biodiversité**, il nous semble que la réalisation de ce parc conduit a un désastre écologique. Il est écrit très souvent que la zone retenue n'est pas classée ZNIEFF ou Natura 2000, elle ne présente donc pas de contrainte réglementaire et l'impact sera moindre. Mais sur cette zone on relève parmi les habitats recensés, **en bon état de conservation**, des boisements de hêtres, des pelouses calcaires semi-aride classés d'intérêt communautaire avec faune et flore classés en liste rouge. Est-ce une raison parce que ce n'est pas Zone Natura 2000 de tout détruire ?

Pour l'avifaune l'enjeu, bien que comme d'habitude minimisé dans l'étude, est grave. Un couloir de migration principal passe en bordure du parc (quelle distance ? on se garde bien de le préciser), un couloir de migration secondaire traverse le parc, des nids de milan noir, de bondée apivore sont recensés en bordure du parc (500 à 700m). On a recensé également 3 nids de milan royal à environ 2 km du parc, **en Champagne Ardenne la distance entre un nid de milan royal et les éoliennes doit être de 5 km.**

Concernant la **cigogne noire**, c'est la 3ème fois que les observateurs nous font le coup (parc Haut-

Vannier, parc des hauts de la Rigotte, parc Sud-Vannier) ils voient une seule cigogne !! La cigogne noire est très présente dans la zone, il suffit de consulter les relevés de l'ONF et de la LPO. Elle a été reconnue comme potentiellement nicheuse et il est évident que si la roche de Belmont n'est pas favorable à son habitat et à sa nourriture, c'est une zone qu'elle traversera pour se nourrir puisqu'elle a été repérée au niveau de nombreux étangs et ruisseaux de cette zone. Si ce projet devait voir le jour les cigognes noires du coin se retrouveraient coincées entre 2 lignes d'éoliennes Sud-Vannier et Haut-Vannier ce qui à nouveau contraire aux consignes de la région Champagne-Ardenne, puisque l'on demande un rayon de **10 km sans éolienne**.

Les mesures proposées au niveau de la protection sont inadaptées et non même pas lieu d'être au niveau des enjeux beaucoup trop importants sur cette zone. Les effaroucheurs seraient efficaces car ils vont être testés sur les éoliennes du parc Jusséen, les agriculteurs vont prévenir 48h avant la fauche pour que l'exploitant du parc puisse arrêter les éoliennes durant 5 jours (fille d'agriculteur je peux vous dire que le jour de fauche n'est pas lié uniquement aux conditions météo mais des aléas (casse de matériel, maladie.....) peuvent retarder ou avancer le jour de fauche. En tout honnêteté je ne pense pas que l'agriculteur prendra la peine de téléphoner plusieurs fois d'autant que s'il ne le fait pas il ne sera pas sanctionné.

Nous vous disons donc notre désaccord total avec ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire, nos meilleurs salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Delvaux', written over a diagonal line.

